

LA DIALECTIQUE DE L'ÉCOLE ET DE LA SOCIÉTÉ

CHEZ FERDINAND BUISSON

Pierre HAYAT
Lycée Jules Ferry, Paris

Faut-il changer la société par l'école au risque de déléguer à une fraction du corps social la charge de réformer la société ? Peut-on cantonner l'école dans le rôle de transmission du patrimoine de la civilisation sans en faire un élément de conservatisme ? Si l'école veut contribuer au progrès de la société, elle doit observer à son égard une certaine distance. Mais que vaut ce retrait de l'école s'il n'est pas voulu par la société elle-même ? Ces questions ont hanté Ferdinand Buisson (1841-1932), qui fut le penseur le plus inventif de la laïcité scolaire de la Troisième République en même temps qu'un acteur politique, comme directeur de l'enseignement primaire puis comme député radical influent. On examinera ici la façon dont Buisson s'est confronté au long de ses soixante années de vie publique à ces difficultés, porté par la conviction que le destin de l'école nouvelle se jouerait dans son dialogue avec la société.

I. GÉNÉROSITÉ DE L'ÉDUCATION

Dix ans avant de devenir en 1879 le grand ordonnateur de l'école républicaine en sa qualité de directeur de l'enseignement primaire, Buisson pensait que l'école pouvait contribuer au changement de la société. Intervenant au Congrès de la Ligue internationale de la paix et de la liberté, il assure que « par l'instruction, on peut réformer la nation dans le citoyen et le citoyen dans l'enfant ; et c'est jusque-là qu'il faut remonter, si nous voulons atteindre le mal dans son germe »¹. Le jeune Buisson assigne à l'instruction publique la mission historique de contribuer à l'avènement d'une société nouvelle. « L'école, cette pépinière vivante de la société, cette société de demain, héritière de celle d'aujourd'hui : voilà ce dont il faut s'occuper si l'on veut avoir l'avenir pour soi »².

Depuis son exil volontaire en Suisse pour fuir le Second Empire, Buisson trace le programme d'une école laïque qui préfigure l'école de la Troisième République. En

1. Ferdinand Buisson, *Éducation et République*, introduction de Pierre Hayat, Paris, Kimé, 2003, p. 54.

2. *Ibid.*, p. 35.

disciple de Quinet, Buisson a en vue pour la France une société laïque fondée sur les principes de 1789 et une école populaire qui libère la raison³. Plus qu'une fonction, la tâche attendue de l'instituteur laïque s'apparente dans l'esprit de Buisson à une mission émancipatrice. « *Faire des hommes* : c'est la glorieuse tâche de l'instituteur dans la société moderne. Or faire des hommes, c'est faire à la fois des intelligences éclairées et des consciences droites »⁴. Ceci suppose assurément que l'école primaire devra cesser de dispenser un enseignement religieux non distancié, auquel les enfants doivent adhérer sans réflexion. S'adressant en 1868 à un public de citoyens suisses et, à travers eux, aux Français, Buisson s'exclame : « Défiiez-vous pour vos enfants de tout ce qui limite l'examen et rétrécit les droits de la raison »⁵. L'esprit rationaliste que l'exilé volontaire entend faire souffler dans l'école laïque à venir a une tonalité franchement morale. Le rationalisme buissonien exprime un affranchissement de la crainte superstitieuse et une volonté altière d'agir selon l'ordre de la justice. Buisson refuse ce qu'il nomme un « rationalisme sec, vulgaire, superficiel et négatif »⁶, il milite pour un rationalisme qui atteigne les cœurs et maintienne vive la flamme du dévouement pour l'humanité⁷.

Ce rationalisme moral, que Buisson place en franche opposition au positivisme, entre en résonance avec sa passion de l'école. Depuis son exil à Neuchâtel, Buisson s'estime personnellement investi d'une mission pour œuvrer partout à l'avènement d'une école laïque⁸. Il écrit à un ami, à qui il confie son dessein éducatif : « Il faut que le rationalisme ait ses mômières, et j'en suis, ses méthodistes, ses mystiques, ses héros et ses martyrs spirituels »⁹. Rien de moins ! C'est que Buisson voit dans l'éducation un fond de générosité. Enseigner, c'est transmettre. C'est donner, et rendre à d'autres ce qui nous a été donné. S'agissant de l'instruction laïque publique, la générosité ne s'apparente pas au projet douteux de substituer la charité à la justice. Loin de produire une situation de dépendance, la générosité éducative vise à donner aux individus et aux sociétés les moyens de leur émancipation et de leur autonomie. « À nous de faire les premiers sacrifices nécessaires pour faire passer de l'ancien état de choses au nouveau, pour transformer en citoyens dignes de ce beau nom les innombrables victimes du dénuement, de l'ignorance, de la superstition, pour nous employer sans relâche à les élever au niveau de l'homme libre »¹⁰.

3. *Id.*

4. *Ibid.*, p. 28.

5. *Ibid.*, p. 3 6.

6. Henri Meylan, « Les débuts de Ferdinand Buisson à Neuchâtel, d'après la correspondance de Charles Secrétan et M^{me} de Pressensé », Musée neuchâtelois, troisième série. Dixième année, Neuchâtel, Imprimerie centrale, 1973, p. 18.

7. Sur la question, on peut consulter : Mireille Gueissaz-Peyre, *L'image énigmatique de Ferdinand Buisson. La vocation républicaine d'un Saint puritain*, thèse sous la direction de M. Perrot, Université Paris 7-Diderot, 1998.

8. Dans une lettre à Jules Simon, probablement de 1869, Buisson écrit : « Je compte bien, au risque d'avoir grand peine à me maintenir dans l'Université, employer toutes mes forces quand je serai de retour en France, à cet obscur travail de propagande moralisatrice et anticléricale. Je ne vois pas de but plus haut pour l'heure actuelle que l'élaboration d'une vaste société, embrassant jusqu'aux derniers villages, et opposant partout l'école laïque, la science laïque, la religion laïque et humaine aux superstitions supranaturalistes », cité par Patrick Cabanel, *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 64.

9. « Les débuts de Ferdinand Buisson à Neuchâtel, d'après la correspondance de Charles Secrétan et M^{me} de Pressensé », art. cit., p. 108.

10. *Éducation et République*, op. cit., p. 56

II. L'ÉCOLE ET LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

Quelle fonction Buisson assignera-t-il à l'école une fois que les républicains auront accédé aux responsabilités et que lui-même sera devenu le puissant directeur de l'enseignement primaire ? Dans l'article « École » du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Buisson continue à définir l'école dans son rapport à la société, mais il le fait d'une façon sensiblement différente de sa période neuchâteloise : « Abstraction faite de la forme ou du degré d'enseignement auquel elle répond, l'école est essentiellement un organe social ayant pour fonction de préparer les individus pour la société où ils doivent vivre. C'est l'institution nécessaire pour [...] façonner les nouvelles générations en raison des besoins de la société »¹¹. On peut s'étonner que quelques années seulement après avoir assimilé l'école à un ferment de transformation sociale et politique, Buisson semble désormais la considérer comme un instrument de socialisation. Non seulement l'école ne conteste plus la société dont elle est un organe, mais il lui est dévolu la mission de prédisposer les générations nouvelles à répondre aux besoins de la société.

Cet apparent conformisme ne doit pas tromper. Car la société à laquelle se réfère désormais le directeur de l'enseignement primaire n'est plus celle du Second Empire, mais de la Troisième République en train d'accomplir une révolution scolaire pacifique. L'école de la République, gratuite, laïque et obligatoire, enfin libérée de la tutelle de l'Église catholique, correspond au projet politique d'enraciner durablement la société sur les principes de 1789. Par l'école, il devient concrètement possible d'ôter à l'Église l'hégémonie culturelle qu'elle exerce sur la société et de faire pénétrer dans les esprits les principes de liberté et d'égalité des droits. Ainsi, l'école n'est-elle pas pour Buisson la simple réplique d'un état social, moins encore un élément de conservatisme. Elle entretient avec la société une relation dynamique, si bien qu'à partir du retour de la République, elle deviendra pour Buisson l'organe central d'une société en transformation, dans le sens de la modernité des droits de l'homme. Précisons toutefois que, pour le directeur de l'enseignement primaire, l'école publique peut jouer ce rôle de transformation sociale dans la mesure où elle est portée par un projet politique d'ensemble. Pour Buisson, le pari de Quinet d'un « enseignement du peuple » peut désormais être tenu parce qu'il est porté par la force tranquille d'une République qui s'assure un avenir après plusieurs décennies d'incertitudes et de retours en arrière¹².

Dans une société républicaine, l'école n'a pas pour fonction la perpétuation d'un ordre social où l'individu serait au service de la société. « Pour l'individu, l'école représente un secours offert par la société pour faire de lui un homme »¹³. Buisson n'ignore pas que d'une civilisation à l'autre la notion d'humanité varie sensiblement. Mais, s'agissant d'une République moderne, cette idée s'ordonne à celle de l'individu reconnu dans son droit inaliénable à l'instruction. C'est ainsi que l'éducation de chaque individu ne saurait être laissée au « hasard des caprices individuels ou des vues étroites de la famille »¹⁴. L'éducation est conçue comme un devoir de la société

11. Ferdinand Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire (extraits)*, établissement du texte, présentation et notes par Pierre Hayat, Paris, Kimé, 2000, p. 62. Sur le *Dictionnaire* et la contribution de Buisson, on peut consulter : Patrick Dubois, « Le Dictionnaire, monument encyclopédique de l'école républicaine », *Ferdinand Buisson fondateur de la laïcité, militant de la paix*, CRDP Académie d'Amiens, 2004.

12. Edgar Quinet, *L'enseignement du peuple suivi de La révolution religieuse au XIX^e siècle*, introduction de Daniel Lindenberg, Paris, Hachette, 2001.

13. *Dictionnaire de pédagogie...*, *op. cit.*, p. 63.

14. *Ibid.*, p. 62.

vis-à-vis de chaque individu. Droit inaliénable de chaque enfant, elle s'impose comme une obligation pour les familles tentées d'y reconnaître une affaire seulement privée.

Qu'a donc inventé l'école laïque ? Non l'idée que l'instruction élémentaire du peuple est un besoin social ; depuis longtemps, en effet, les écoles de charité se sont chargées, à leur façon, de prodiguer aux enfants du peuple les bienfaits de l'éducation. La nouveauté de la laïcité scolaire est d'avoir transformé ce besoin en droit. Avec l'avènement de l'école républicaine, l'instruction du peuple cesse d'être une « œuvre pie due à la générosité des classes dirigeantes » pour devenir une obligation pour toute la société vis-à-vis de chaque enfant¹⁵. L'éducation devient une éducation nationale en même temps qu'un droit inaliénable de chaque individu.

III. L'ÉDUCATION FORMATRICE DE L'INDIVIDU

Buisson définit classiquement l'éducation comme la formation des facultés de l'homme, qu'elle fait passer de l'état virtuel à l'état de réalité¹⁶. Mais il précise qu'à travers cette formation plurielle c'est celle de l'homme dans son ensemble qui est recherchée. Ainsi, l'éducation se distingue-t-elle du simple apprentissage qui exerce et développe une seule faculté. L'éducation vise l'unité singulière et indivisible de l'individu, l'harmonie et l'équilibre de ses diverses fonctions. Tandis que la formation professionnelle est une culture complémentaire, artificielle et spéciale, l'éducation tend à « perfectionner l'individu en lui-même »¹⁷. Ainsi, l'école de la République s'adresse-t-elle « à tous les hommes » en même temps qu'elle embrasse « dans chaque homme l'homme entier »¹⁸. Elle ne segmente pas l'individu en fonction de telle ou telle utilité sociale particulière. Cet homme est d'abord le citoyen en situation de connaître ses droits et ses devoirs. Mais c'est aussi le sujet autonome, exercé à raisonner par lui-même. C'est encore l'être moral libre, qui a appris à consulter sa conscience. Mais c'est peut-être surtout l'être humain, reconnu dans toutes les dimensions de son existence. « L'enseignement artistique pour tous » est emblématique du refus d'une réduction utilitariste de l'école populaire¹⁹. L'enseignement libéral des humanités devient, sur le principe au moins, offert à tous.

Il s'ensuit que dans une République moderne, l'éducation s'exerce en premier lieu pour le bien de l'individu que l'on éduque. C'est en cela qu'elle s'oppose au dressage social qui fait violence à l'individu puisqu'il se soucie seulement de conformer l'individu à la société²⁰. L'éducation, pourtant, ne se borne pas à suivre la tendance de la nature. Elle est créatrice, car elle vise un résultat qui n'est pas le simple accomplissement de la nature. Buisson sait qu'en l'absence d'éducation, les ressources que recèle l'individu demeureraient à jamais enfouies. Il précise qu'à l'opposé de la culture de la plante, l'éducation de l'enfant ne saurait s'effectuer à son insu. D'où cette thèse essentielle : « Il n'y a pas d'éducation passive »²¹. Nul n'apprend vraiment s'il n'a pas conscience d'apprendre et s'il n'est pas disposé à s'approprier ce qu'il apprend.

On comprend alors que l'éducation scolaire ne se réduise pas pour Buisson à l'apprentissage de savoirs fondamentaux. Non seulement l'école forme le futur

15. *Éducation et République*, op. cit., p. 317.

16. *Dictionnaire de pédagogie...*, op. cit., p. 65.

17. *Ibid.*, p. 66

18. *Éducation et République*, op. cit., p. 83.

19. « Mais le chant, à quoi cela sert-il ? – À rien, et c'est précisément pour cela qu'il faut l'enseigner dans l'école primaire », *ibid.*, p. 84.

20. *Dictionnaire de pédagogie...*, op. cit., p. 65.

21. *Ibid.*, p. 67.

citoyen d'une société moderne, mais elle dispense une éducation morale. L'école publique ne risque-t-elle pas alors d'empiéter sur les consciences et d'imposer une orthodoxie morale ? Pour saisir cet aspect difficile de la pensée éducative de Buisson, il faut d'abord se souvenir que pour les républicains de gouvernement, l'instruction civique et morale présente un enjeu culturel et politique. Il s'agit, en l'occurrence, de retirer à l'Église catholique le monopole de l'enseignement de la morale, sans pour cela renouer avec le catéchisme républicain des années révolutionnaires.

Ce projet trouve chez Buisson un fondement anthropologique. Une éducation qui vise la liberté de l'individu serait incompatible avec une méfiance de la nature humaine. Buisson fait dériver l'éducation républicaine d'« un acte de foi en la nature humaine, foi en la conscience, [...] foi au devoir même sans punitions ni récompenses, même sans autre sanction que celle de notre conscience »²². Cette foi en l'humanité ne signifie cependant pas qu'il faudrait faire reposer l'instruction de l'individu sur sa spontanéité naturelle. Il n'est point d'éducation sans efforts de la part de celui qui s'instruit. La volonté elle-même doit se travailler pour s'affermir. Nul ne s'élève sans travail de la spontanéité élémentaire à la maîtrise de soi, d'un savoir instinctif à une réflexion construite. Le travail scolaire implique un travail sur soi plutôt qu'un travail contre soi.

Ce retour sur soi que l'éducateur doit encourager, est la meilleure garantie de la liberté. Buisson demeure formel sur ce point : l'éducation morale se trahirait si elle prétendait imposer des préceptes à suivre. Dans la lignée de Kant, Buisson identifie dans la morale une disposition de la volonté à s'exercer de manière autonome. « Ce qu'il faudra enseigner, dit Buisson, c'est l'obéissance à sa propre loi, l'autonomie morale »²³. Alors qu'une éducation moralisante prétend brider l'individu pour le protéger contre lui-même, l'éducation morale préconisée par Buisson veut préparer l'individu à se confronter à lui-même et à vivre comme un sujet responsable de ses pensées et de ses conduites. C'est en ce sens que l'éducation républicaine ne cherche pas seulement à influencer sur les comportements extérieurs en inculquant des habitudes. Elle veut disposer l'individu à se gouverner lui-même d'après ce que lui indique sa raison et ce que lui dicte sa conscience. L'éducation morale ne constitue pas chez Buisson une partie isolable mais le fond de l'éducation²⁴. Il incombe au maître de préparer l'enfant à régler sa conduite en fonction de ce qui lui paraît juste, au lieu d'agir par espoir d'une récompense ou par crainte d'une réprimande. Dans l'esprit de Buisson, éducation libérale et éducation morale s'impliquent réciproquement²⁵.

IV. L'ESPRIT CONCURRENTIEL ET LE TRAVAIL SCOLAIRE

L'enseignement d'une morale fortement intériorisée, fière de sa liberté vis-à-vis des modèles sociaux, oblige l'école à maintenir une distance avec la réalité sociale existante. De ce point de vue, il ne revient pas à l'école de révéler à l'enfant le principe de réalité. « La morale des fables de La Fontaine est la seule vraie, dit-on, pour la société réelle ; elle en est la trop exacte expression. C'est possible, mais nos enfants ont le temps de s'y faire. »²⁶ Buisson anticipe sur les critiques émises aujourd'hui à

22. *Ibid.*, pp.270-271.

23. *Éducation et République*, *op. cit.*, p. 263.

24. Sur la question, on peut consulter : Laurence Loeffel, *La question du fondement de la morale laïque sous la III^e République* (1870-1914), Paris, PUF, 2000.

25. Laurence Loeffel, *Ferdinand Buisson apôtre de l'école laïque*, Paris, Hachette Éducation, 1999.

26. *Éducation et République*, *op. cit.*, p. 87.

l'encontre de la tentation de calquer la vie scolaire sur la réalité sociale existante. Il attend de l'école qu'elle fasse régner des règles meilleures que celles qui régissent la société²⁷. L'école, insiste Buisson, ne saurait être la « photographie » de la société existante²⁸. Pour que l'école soit un agent de transformation sociale, elle doit, pour une part au moins, être séparée du monde social.

Lorsque la réalité sociale est réglée par la loi du plus fort, l'école républicaine représente, au sein de la société elle-même, une institution sociale qui se tient autant que possible en marge de cette loi. Aussi, ce n'est pas seulement la violence qui est exclue de l'école. L'esprit de compétition, si fréquent dans les sociétés modernes, est l'objet des soupçons de Buisson. Assurément, celui-ci ne nie pas que le désir d'être premier de la classe peut stimuler la volonté de progresser. Il admet aussi que le maître veuille se servir des bons points et des punitions comme d'utiles adjuvants. La saine émulation, l'exemple des succès et le contre-exemple des fautes remplacent souvent les leçons du maître²⁹. Mais Buisson conteste la « fétichisation du succès », qui conduit à calquer l'école sur un des aspects les plus aliénants de la société.

La défiance de l'esprit concurrentiel n'exclut nullement l'injonction au travail. L'élève travaille pour se perfectionner, non pour se rendre supérieur aux autres. Même si l'amour propre et l'ambition de surpasser ses semblables sont un moteur de progrès économique et culturel, il appartient à l'école de développer en chacun le goût d'indépendance par rapport à la passion de la compétition. Buisson tempère ainsi la méritocratie républicaine qui pousse chacun à vouloir être le meilleur, quelle que soit son origine sociale. S'adressant au « dernier de la classe », Buisson lui dit : « Courage ! En apprenant petit à petit à te corriger, à travailler, à l'observer et à te faire violence, tu acquiers de jour en jour de la force et de la valeur ; tu as fait aujourd'hui un petit progrès, tu en feras demain un autre : continue ainsi... »³⁰. L'école républicaine ne forme pas des sujets compétitifs mais des êtres moraux, fiers de leur indépendance et exigeants envers eux-mêmes. Aussi, le travail scolaire n'est-il pas lui-même compris comme un service que l'élève rend à la société. L'élève étudie d'abord pour lui-même, même si l'école a en vue le citoyen éclairé de demain.

V. ORDRE SCOLAIRE ET RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

La façon dont Buisson considère la question de la solidarité à l'école confirme son souci de tenir l'école à juste distance de la société et de valoriser la responsabilité individuelle. Buisson sera réservé vis-à-vis du solidarisme, très en vogue dans le radicalisme français du début du siècle dernier, pour qui la solidarité donne à l'égalité républicaine une consistance sociale. L'école doit-elle inculquer aux enfants la vertu de solidarité ? Oui, répond Buisson, s'il s'agit d'enseigner le sens de l'entraide et de l'amitié. Non, lorsque la solidarité s'impose comme un principe social absolu à transmettre à la jeunesse. Buisson apprécie la solidarité dans ses ambiguïtés, rappelant que toute société implique des solidarités de fait, qui forment des liens de nécessité plutôt que de volonté³¹. Buisson dit son opposition aux punitions collectives, censées développer l'esprit de groupe et apprendre à l'enfant que dans la société réelle la faute d'un individu peut nuire à tous. Les punitions collectives étaient censées apprendre à

27. *Ibid.*, p. 86.

28. *Ibid.*, p. 256.

29. *Dictionnaire de pédagogie...*, *op. cit.*, p. 74.

30. *Éducation et République*, *op. cit.*, p. 87.

31. *Ibid.*, p. 255.

l'enfant que dans la vie sociale, les individus sont interdépendants, qu'ils le veuillent ou non. Mais ce faisant, l'école omet sa fonction critique et normative. Il est en effet injuste qu'un individu soit puni parce qu'un autre a commis une faute dont il est seul responsable. Buisson estime que l'école n'a pas à recréer artificiellement chacun des modes de fonctionnement de la société³². Elle doit plutôt enraciner le principe de la responsabilité individuelle dans l'âme de l'enfant et ne pas cultiver excessivement la solidarité de groupe³³.

Cette valorisation de la responsabilité individuelle produit des effets sur la façon de concevoir la discipline scolaire. Buisson préconise une éducation libérale plutôt qu'autoritaire. Tandis que la seconde agit du dehors, imposant une obéissance qui ne souffre ni discussion ni exception, la première dirige les esprits en cherchant à être comprise et approuvée. Buisson ne manque pas d'observer que la discipline scolaire limite la spontanéité et la gaieté de l'enfant. Il lui reconnaît cependant une nécessité fonctionnelle qui résulte du fait qu'en un même lieu sont rassemblés un grand nombre d'enfants. À rebours d'une tentation normalisatrice qui affecte l'école laïque elle-même, Buisson demeure convaincu que les prescriptions des règlements scolaires, l'uniformité d'exercices et de mouvements comme l'impératif du silence et de l'immobilité, sont dépourvus de valeur éducative intrinsèque. Ils en auraient si le but de l'éducation républicaine était de former des individus prêts à être gouvernés par d'autres. Mais le but de l'éducation est plutôt de préparer l'enfant à se gouverner lui-même³⁴. Aussi, l'école doit-elle être considérée comme « un lieu propice au développement de l'individualité »³⁵. Buisson a contesté avec constance une éducation captive de l'obsession de « mater les fortes têtes », convaincu que le maître impatient de se faire obéir « tue l'individualité, sous prétexte de l'assagir »³⁶.

Buisson sait pourtant que la discipline scolaire accoutume à l'observation des règles collectives. Préparant à la citoyenneté, elle n'a pas seulement une valeur fonctionnelle. Toute discipline n'est pas hétéronome : l'éducation morale enseigne une discipline intérieure sans laquelle il n'est point de maîtrise de soi ni de persévérance de la volonté. C'est ainsi que l'ordre scolaire doit associer des exigences de nature différente : tenir compte des nécessités de la société dans laquelle l'enfant aura à vivre, aider l'enfant à ordonner lui-même sa conduite et à construire sa personnalité, établir à l'école des règles qui lui soient propres. Cet ordre scolaire doit être repérable jusque dans la mise du maître dont on attend « une tenue qui ne soit pas tout à fait celle de la vie ordinaire », qui fera immédiatement sentir que l'école n'est ni le cadre familial ni la société, sans pour cela constituer un monde complètement à part³⁷. L'essentiel, cependant, est que le maître rende visible sa fonction d'éducateur en montrant que l'ordre qu'il impose n'est pas arbitraire. Aussi, Buisson lui recommande-t-il d'observer scrupuleusement les règles qu'il s'est prescrites. Dans une éducation libérale, la confiance de la part de l'élève, plutôt que la crainte, et le sentiment d'une rationalité dans la conduite du maître, sont pour ce dernier les gages les plus sûrs de son autori-

32. « Il y a beaucoup à craindre d'un enseignement qui ferait de la solidarité dans l'école la photographie de ce qu'elle est dans la nature ou dans la société », *ibid.*, p. 256.

33. Buisson marquera ses distances avec un solidarisme étroit, observant que le nationalisme chauvin est une exagération pathologique du patriotisme républicain. Sur la relation de Buisson au solidarisme et à l'individualisme, on peut consulter : Pierre Hayat, « Ferdinand Buisson et l'individualisme », *Archives de sciences sociales des religions* – CNRS, n° 124, octobre-décembre 2003.

34. *Dictionnaire de pédagogie...*, *op. cit.*, p. 61.

35. *Ibid.*, p. 74.

36. *Éducation et République*, *op. cit.*, p. 279.

37. *Dictionnaire de pédagogie...*, *op. cit.*, p. 70.

té. Buisson insiste sur la nécessité d'assujettir la vie scolaire à un programme progressif. Un temps réglé, mesuré, sagement employé, coupe court à l'arbitraire des actes d'autorité du maître et aux caprices de l'enfant. L'école étant ordonnée à l'exigence de la transmission des connaissances, l'ordre scolaire ne repose pas sur la soumission. Il y a donc lieu d'opposer « le bon ordre d'un régiment et le bon ordre de la classe »³⁸. Dans un cas, il s'agit de se plier à des lois mécaniques, dans l'autre, de diriger des forces morales et intellectuelles. Lorsque l'ordre scolaire ressemble à la régularité stricte d'un régiment, le sens de l'éducation est perdu de vue.

Quand en 1896, Buisson quitte la direction de l'enseignement primaire, c'est pour occuper la chaire de science de l'éducation à la Sorbonne. L'occasion lui est alors offerte d'une réflexion entièrement libre et publique sur l'éducation. Lors de la séance d'ouverture du cours, le vieux sage laïque soutient que l'éducateur est nécessairement un rêveur, un idéaliste... Car, dit Buisson, l'éducateur voit loin, bien au-delà de la société qu'il a en face de lui. Il a en vue l'étendue indéfinie de ce que l'enfant peut devenir et de la société que la génération nouvelle pourra bâtir³⁹. Mais Buisson retient de sa longue expérience au service de l'école populaire cette autre leçon : une éducation qui voudrait « faire des hommes » sans se soucier de ce qu'ils sont, est irrecevable d'un point de vue moral. Lorsque l'éducateur croit agir sur l'homme comme s'il partait de zéro, il dénie aux individus leur complexité et leur inviolabilité⁴⁰.

VI. AGRANDISSEMENT OU MUTATION DE LA TÂCHE ÉDUCATIVE ?

La longévité publique exceptionnelle de Ferdinand Buisson explique que celui-ci ait traversé deux générations de républicains, celle des années instauratrices de la Troisième République et celles du tournant du vingtième siècle durant lesquelles l'école républicaine fut confrontée à un essor des revendications sociales⁴¹. De 1896 à 1902, comme professeur à la Sorbonne, puis comme député radical à partir de 1902, Buisson est ainsi revenu sur la période des années 1880 durant laquelle furent votées et mises en œuvre les lois scolaires. Sans dénier l'importance du travail accompli, il prend la mesure de « l'effrayant agrandissement de la tâche » de l'école publique⁴², allant jusqu'à affirmer que l'école gratuite, laïque et obligatoire des années 1880 n'avait écrit que la « préface de l'éducation nationale »⁴³.

Buisson observe que le dessein de Condorcet de « permettre à chaque enfant de bénéficier du minimum des connaissances indispensables à tous les hommes dans un pays libre » se heurte impitoyablement à la réalité socio-économique : « Sous le régime actuel, les hommes ne naissent pas et ne demeurent ni libres ni égaux en droits. Le capitalisme et le salariat divisent la société en deux classes de fait : ceux qui possèdent sans travailler, et ceux qui travaillent sans posséder »⁴⁴. La refonte de la société et la réorganisation du régime économique est certes inscrite au programme du parti radical et de la gauche. Mais Buisson ne mise guère sur une révolution socia-

38. *Ibid.*, p. 60

39. « Hommes d'éducation, nous avons toujours été plus ou moins des idéalistes. Et de tous les rêves dont nous aimons à nous enchanter, celui d'une société meilleure est, depuis Platon, notre rêve favori », *Éducation et République*, *op. cit.*, p. 253.

40. « La table rase, c'est la barbarie », *id.*

41. Éric Dubreucq montre comment d'une génération à l'autre « se produit une modification du discours éducatif », Éric Dubreucq, *Une éducation républicaine*, Marion, Buisson, Durkheim, Paris, Vrin, 2004, p. 14.

42. *Éducation et République*, *op. cit.*, p. 317.

43. *Ibid.*, p. 328.

44. *Ibid.*, p. 319.

le, lui préférant les évolutions graduelles, à travers l'école notamment. Le problème qu'aperçoit Buisson est que vingt ans après la révolution scolaire, l'enfant de famille pauvre arrête généralement l'école à douze ans, tandis que celui de famille riche a le loisir de continuer à étudier bien au-delà de cet âge, même s'il est paresseux et médiocre. Pour ce dernier, les études peuvent vraiment commencer, tandis que le premier quitte l'école pour gagner sa vie. Deux changements sont donc réclamés par Buisson : d'une part, l'allongement d'au moins deux années de l'âge de la scolarité obligatoire et d'autre part, une sélection enfin fondée sur le travail, les aptitudes et le mérite, non sur l'argent, notamment par le développement significatif des bourses d'étude⁴⁵.

Buisson est convaincu qu'en portant haut ces deux revendications, il contribue à l'éclosion d'un « esprit nouveau de l'éducation nationale » lié à des aspirations démocratiques nouvelles⁴⁶. On perçoit, chez Buisson lui-même, une évolution dans sa façon de penser la mission de l'école, entre la période des années 1880 et le tournant du siècle. Deux philosophies de l'école paraissent ici devoir être distinguées. L'une attend de l'école publique qu'elle fournisse à chaque enfant les rudiments intellectuels et moraux pour devenir un citoyen responsable, tandis que l'autre demande à l'école de corriger les inégalités sociales en vue d'assurer aux plus démunis les conditions d'une ascension sociale. C'est ainsi que « l'instruction ne peut plus être envisagée à part et en soi ; il faut qu'elle se rattache à une vue nette d'utilité sociale »⁴⁷. Cette utilité ne concerne pas seulement le « noyau dur » de l'école voulue par Edgar Quinet et le jeune Buisson : former des intelligences éclairées et des consciences droites. On attend désormais de l'école qu'elle contribue directement à corriger les inégalités sociales et qu'elle valorise certains domaines de la vie socio-économiques lorsque ceux-ci paraissent injustement dépréciés. Ainsi, il s'agit pour l'école publique de développer à l'avenir non plus une élite unique mais « autant d'élites qu'il y a de domaines d'activité »⁴⁸. Ce que nous nommons aujourd'hui la « pluralité des voies d'excellence » était déjà préconisé par Buisson.

Lorsqu'en 1908, Buisson prend acte de cette « transformation de l'école primaire », c'est, en fin de compte, pour encourager ce mouvement : « L'école a pris une fonction sociale », dit-il, précisant qu'elle « devra former non plus seulement une nation où il n'y ait pas d'illettrés, mais une nation où il n'y ait plus de non-valeurs »⁴⁹. Loin des années instauratrices de l'école obligatoire, il est question pour l'école, un quart de siècle plus tard, d'« armer tout individu pour la vie », comme homme et comme citoyen, mais aussi comme soldat, comme travailleur, comme producteur. C'est alors que la référence dernière de Buisson n'est plus la République mais « la Société », car l'école ne formera plus un bourgeois et un ouvrier destinés à ne pas se connaître ; elle « instruira suivant leurs besoins une série indéfinie de travailleurs que la Société traitera tous pareillement, sans prétendre qu'ils soient tous intellectuellement égaux »⁵⁰.

45. *Ibid.*, p. 325. Sur la question, on peut se reporter à Jean-Paul Martin, « Ferdinand Buisson et la Ligue de l'enseignement », *Ferdinand Buisson fondateur de la laïcité, militant de la paix*, CRDP Académie d'Amiens, 2004.

46. *Ibid.*, p. 328.

47. *Ibid.*, p. 256.

48. *Ibid.*, p. 328.

49. *Ibid.*, p. 319.

50. *Ibid.*, p. 328.

CONCLUSION. L'INDIVIDUALISME SCOLAIRE DE BUISSON

Buisson savait que toute éducation formait les individus en vue de l'existence sociale - patrie, républicaine - et d'après un idéal - monde juste, éternité⁵¹. Mais il précisait que toute véritable éducation devait également avoir pour fin l'individu lui-même, son perfectionnement propre. La difficulté est alors pour la société et pour l'éducateur de définir le bien de l'individu et d'être assuré que cette prétention est légitime. Du point de vue de l'école, « l'individualisme scolaire » de Buisson tente d'éviter deux écueils : conformer l'élève à un modèle social particulier au risque d'ignorer sa singularité ; soumettre l'école à la tyrannie des identités repliées sur elles-mêmes. En s'adressant à la raison et à la conscience de l'individu, l'école républicaine doit permettre à chacun de réactiver, à sa manière, l'universalité du savoir et de devenir un citoyen responsable. L'intérêt de Buisson est d'avoir saisi que l'école de la République jouait son destin dans un dialogue avec la société comprise dans ses contradictions, ses évolutions et ses aspirations. L'idéal éducatif de Buisson se place au-delà du programme d'un État laïque et républicain. Son « individualisme républicain »⁵² est porté par ce que Levinas nommera un « individualisme éthique », altruiste et radical⁵³. Sa vie durant, Buisson fut un militant : de la République, de la laïcité, de la paix entre les peuples, des droits sociaux⁵⁴. L'école pour laquelle il a milité n'est ni le fondement ni le produit de la société républicaine. Elle n'est pas seulement une pierre de l'édifice social : sa fin est l'individu appelé à vivre librement et dignement dans sa société et dans celle de tous les hommes.

51. *Dictionnaire de pédagogie...*, op. cit., p. 65.

52. Yves Déloye, *École et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.

53. E. Levinas, *liberté et commandement*, préface de Pierre Hayat, Paris, Le Livre de poche, p. 99, 1999.

54. Pierre Hayat, « Ferdinand Buisson militant de la laïcité et de la paix », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, avril-juin 2005.